

## VILLE DE CLERMONT

### AVIS PUBLIC

Est par la présente donnée par la soussignée, France D'Amour, directrice générale de la ville de Clermont, que lors de la séance ordinaire du lundi 9 mars 2026 à 20 h, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

- **Propriété située au 33 rue du Parc-Daniel, sur le lot 3 256 832 du Cadastre du Québec :**

Réputer conforme l'agrandissement de la maison-mobile dans la première moitié de la longueur de la maison-mobile alors qu'un agrandissement doit être réalisé entièrement dans la deuxième moitié de sa longueur;

Réputer conforme la marge de recul latérale à 1.5 mètre alors que la marge de recul latérale minimale est fixée à 2.0 mètres;

Réputer conforme la somme des marges latérales à 4.0 mètres alors que la somme des marges latérales minimales est fixée à 5.0 mètres.

Toutes personnes intéressées par cette demande pourront se faire entendre par le conseil lors de la séance ordinaire du lundi 9 mars.

Donné à Clermont, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de février 2026.



France D'Amour  
Directrice générale